



93 bis, rue de Montreuil
75011 PARIS
Tél : 01.43.56.31.41
Fax : 01.43.56.12.19

Solidaires, Unitaires et Démocratiques au Trésor

Paris, le 14 décembre 2006

Annonce de Jacob sur la suppression de la notation

La proie pour l'ombre ?

Dans une interview au Parisien de ce jour, le ministre de la Fonction publique, Christian Jacob, annonce pour le printemps 2007 la suppression de la notation individuelle, pour les administrations volontaires. Le texte permettant de supprimer le système mis en place en 1946 figurerait dans le projet de loi sur la modernisation de la fonction publique qui sera présenté au parlement le 21 décembre.

Pour Christian Jacob, la notation individuelle *"ne correspond plus à grand chose"*. *"Avec ce système, on se trouve sur des effets mécaniques essentiellement liées à l'ancienneté"*, analyse-t-il. *"Voilà pourquoi nous allons (la) remplacer par des entretiens individuels"*, ajoute Christian Jacob. *"La rémunération à la performance que j'ai mise en place pour l'ensemble des directeurs d'administration centrale s'inscrit dans cette perspective"* de modernisation. Et de rappeler que *"dans cette optique, (il) a ouvert la discussion avec les partenaires sociaux pour aller plus loin"*.

Pour SUD Trésor, la suppression de la notation serait en soi une excellente nouvelle. En effet depuis la création de notre syndicat nous avons toujours combattu ce système infantilisant et inique basé de surcroît sur un carcan de quotas présumés de très bons, bons/moyens ou mauvais agents qui n'a jamais permis de reconnaître à sa juste valeur la qualité du travail accompli par l'ensemble des fonctionnaires.

Mais ... *"ne prenons pas les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages !"* SUD Trésor rejette également *"tout système d'évaluation/notation"*. Nous défendons le principe de la carrière linéaire au sein d'un même corps, les avancements d'échelon devant s'effectuer aux délais réduits pour tous et, dans le cadre de la grille actuelle, les agents remplissant les conditions statutaires pour passer au grade supérieur de leur corps doivent y accéder automatiquement.

On en est bien loin et l'impact de la nouvelle évaluation-notation, dont ce n'est pourtant que la seconde campagne, sur l'élaboration des tableaux d'avancement est d'ores et déjà mesuré concrètement par les personnels. Prétendre, comme le fait le Ministre, qu'avec la notation individuelle, on constate *"des effets mécaniques essentiellement liées à l'ancienneté"* est de fait contredit par la tendance que dessine dès cette année la prise en compte de cette nouvelle évaluation-notation dans la constitution des tableaux d'avancement dont la première étape, déconcentrée depuis 2006, donne au notateur final, le Trésorier Payeur Général, le moyen de percevoir très facilement l'impact de la note sur le passage de grade à grade.

Après la réforme de l'évaluation-notation, la possibilité, pour les administrations qui le souhaiteraient, de supprimer la notation pour la remplacer par un entretien d'évaluation confirme la volonté politique et les orientations libérales d'un gouvernement qui, en lieu et place d'une politique salariale digne du service de l'Etat, préfère accentuer l'individualisation des traitements et des carrières. Celle-ci n'est pas sans conséquence sur la façon dont le service à l'utilisateur peut être rendu demain.

En effet, il est aisé d'imaginer les conséquences de la "rémunération à la performance" dans le cadre d'objectifs quantitatifs et individualisés. Au delà, et malgré les actuelles dénégations des représentants de l'administration face aux craintes que nous avons exprimées sur la façon dont les mouvements de mutations spécifiques sur postes pourraient être utilisés demain, il est à craindre que l'entretien d'évaluation, au rôle désormais central, soit un instrument redoutable de profilage de la carrière des agents en fonction d'une culture de métiers renforcée (impôts, collectivités locales, ...). Vu ainsi, l'entretien d'évaluation, outre qu'il pourrait préparer le démantèlement définitif de notre administration, aurait "l'avantage" d'habituer les agents du Trésor à des méthodes de gestion relevant du secteur privé et, par voie de conséquence, à la possible privatisation d'activités.

Puisque nos Ministres sont attachés à l'idée de "contrat de performance", fixons-en leur un : accorder les moyens nécessaires en emplois, effectifs et maillage territorial pour un service public de qualité et de proximité, mieux à même que la privatisation d'activités de garantir un traitement égal de l'utilisateur.

Toutefois, si la piste de conserver uniquement l'entretien d'évaluation devait se concrétiser, nous réitérerions, d'ores et déjà, avec force notre exigence, incontournable dans cette optique, que les agents puissent être assistés, s'ils le souhaitent, par un représentant syndical de leur choix afin de ne pas laisser s'installer de nouveaux arbitraires. Nous conseillerions même à ces agents de le faire systématiquement ; nos gouvernants pourraient ainsi passer de la parole aux actes dans l'affichage d'une volonté de "dialogue social" et de reconnaissance du rôle des syndicats.

Enfin, rappelons que dès 2002, lors de la mise en place de la réforme de l'évaluation-notation, nous avons toujours fait le lien entre cette réforme et la modulation d'une partie du régime indemnitaire instaurée par le décret n° 2002- 710 du 2 mai 2002. L'administration elle-même n'a d'ailleurs pas manqué de nous faire pleurer sur le sort des directeurs qui, s'ils ne sont plus notés, sont directement frappés au portefeuille par le biais du régime indemnitaire... si leurs performances ne sont pas concluantes. Les déclarations de Christian Jacob de ce jour qui vont clairement dans le sens d'un élargissement de la rémunération à «la performance» et donc de l'individualisation et de l'arbitraire soulèvent pour nous les plus grandes inquiétudes.

C'est pourquoi nous resterons très vigilants sur le traitement individualisé de la performance...et de l'évaluation.